

Rapport du Conseil de Surveillance **sur le gouvernement d'entreprise**

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Nous vous rendons compte dans ce rapport :

- ▶ des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil,
- ▶ des limitations de pouvoirs du Directoire,
- ▶ des informations relatives aux mandataires sociaux,
- ▶ des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux mandataires sociaux,
- ▶ des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés, dus ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 aux mandataires sociaux,
- ▶ des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et sur les comptes de l'exercice,
- ▶ des conventions conclues entre un Dirigeant ou un Actionnaire significatif et une filiale,
- ▶ des délégations en matière d'augmentation de capital,
- ▶ des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale,
- ▶ des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont définies aux articles 10, 11, 12, 21 à 22 des statuts sociaux,
- ▶ de la publication des informations concernant la structure du capital et des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

En matière de gouvernement d'entreprise, notre Société se réfère au code MiddleNext offrant une alternative aux valeurs moyennes et lui semblant plus adapté.

Ce code de gouvernance est disponible sur le site de MiddleNext (www.middlenext.com).

Par ailleurs, conformément à l'article L.225-235 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes présentent, dans un rapport spécial, leurs observations pour ce qui concerne les informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique présentées dans un rapport spécial et attestent que ledit rapport traite des informations requises aux articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du Code de Commerce.

Le présent rapport a été arrêté par le Conseil de Surveillance du 12 avril 2018.

I | CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

A | EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – LIMITATION DE POUVOIRS

Nous vous rappelons :

- ▶ que le Conseil d'Administration du 12 janvier 2017 a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Ledit Conseil a nommé Monsieur Vincent MÉNEZ en qualité de Président du Conseil d'Administration, Madame Claire FISTAROL en qualité de Directrice Générale. Il a également nommé Monsieur Olivier JOLLAND en qualité de Directeur Général Délégué.

- ▶ que l'Assemblée Générale du 22 février 2017 a décidé de modifier le mode d'administration et de direction de la Société et d'adopter la gestion par un Directoire et un Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance du 22 février 2017 a nommé Madame Claire FISTAROL en qualité de Membre et Présidente du Directoire, Monsieur Olivier JOLLAND en qualité de Membre du Directoire et de Directeur Général. Suivant délibération du Conseil de Surveillance en date du 12 juin 2017 Monsieur Jean-Pierre DJIAN a été nommé en qualité de Membre du Directoire, en adjonction des Membres en fonction.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans les limites de l'objet social et des pouvoirs expressément réservés par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'Actionnaires.

Par ailleurs, sans que ces restrictions soient opposables aux tiers, les Membres du Directoire doivent requérir l'accord préalable du Conseil de Surveillance concernant des décisions dites « Décisions Importantes ».

B | COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DE L'APPLICATION DU PRINCIPE DE REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES EN SON SEIN

Les statuts stipulent que le Conseil de Surveillance comprend entre 3 et 18 membres. À ce jour, le Conseil est composé de 9 membres, dont 2 membres indépendants.

Chaque proposition de nomination ou de renouvellement de mandat d'un membre du Conseil de Surveillance a fait l'objet d'une résolution distincte permettant aux Actionnaires de se prononcer librement sur la composition du Conseil de Surveillance de la Société.

Une information sur l'expérience et la compétence de chaque Membre du Conseil de Surveillance est communiquée lors de la nomination ou lors du renouvellement du mandat de chaque Membre du Conseil de Surveillance.

Des indications détaillées sur la composition du Conseil de Surveillance figurent ci-après.

▶ Monsieur Vincent MÉNEZ, Membre du Conseil de Surveillance et Président du Conseil de Surveillance :

- nommé aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 22 février 2017 et de Président du Conseil de Surveillance par délibération du Conseil de Surveillance du même jour,
- ses mandats arrivent à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

▶ Monsieur Jean-Louis SAVOYE, Membre du Conseil de Surveillance et Vice-Président du Conseil de Surveillance :

- nommé aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 22 février 2017 et de Vice-Président du Conseil de Surveillance par délibération du Conseil de Surveillance du 12 avril 2017,
- ses mandats arriveront à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

► **Madame Marine DENTRESSANGLE, Membre du Conseil de Surveillance:**

- nommée aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 22 février 2017,
- son mandat arrive à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

► **La société HLD Conseils, Membre du Conseil de Surveillance, représentée par Monsieur Jean-Hubert VIAL:**

- cooptée aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération du Conseil de Surveillance du 12 avril 2017,
- son mandat arrive à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

► **Madame Nathalie GAK, Membre du Conseil de Surveillance:**

- nommée aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 22 février 2017,
- son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

► **Madame Sophie SAUVAGE, Membre du Conseil de Surveillance:**

- nommée aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 22 février 2017,
- son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

► **La société HLD Europe, Membre du Conseil de Surveillance, représentée par Madame Anne CANEL:**

- nommée aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 22 février 2017,
- son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

► **Monsieur Michel ANGÉ, Membre du Conseil de Surveillance indépendant:**

- nommé aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 22 février 2017,
- son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

► **La société Fondelys, Membre du Conseil de Surveillance indépendant, représentée par Monsieur Henri DUFER:**

- nommée aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 22 février 2017,
- son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

► **Durée des mandats des Membres du Conseil de Surveillance, prévue aux statuts:**

5 ans.

► **Nombre de Membres du Conseil de Surveillance élus par les salariés:**

Au cours de l'année 2018, un Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés sera désigné dans les conditions définies dans les statuts qui vous seront soumis au vote de l'Assemblée Générale.

► **Nombre minimum d'actions qui doivent être détenues par un Membre du Conseil de Surveillance:**

Cette obligation a été supprimée selon les délibérations de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2009.

Le Conseil de Surveillance dispose en son sein d'une représentation équilibrée des hommes et des femmes avec cinq hommes et quatre femmes.

C | CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1 | Délais moyens de convocation du Conseil

Les Membres du Conseil de Surveillance sont convoqués 8 jours environ à l'avance par email.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués, au cours de l'exercice 2017, aux réunions du Conseil de Surveillance arrêtant les comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels, par lettre recommandée avec accusé de réception.

2 | Représentation des Membres du Conseil de Surveillance

Les Membres du Conseil de Surveillance ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil par un autre Membre du Conseil de Surveillance. Au cours de l'exercice 2017, 5 Membres du Conseil de Surveillance ont utilisé cette faculté pour la tenue d'une réunion du Conseil de Surveillance.

3 | Présidence des séances du Conseil de Surveillance

Les séances du Conseil de Surveillance sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou en son absence par le Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Sur les 3 séances du Conseil d'Administration et sur les 9 séances du Conseil de Surveillance tenues au cours de l'exercice 2017, le Conseil a toujours été présidé soit par le Président du Conseil d'Administration soit par le Président du Conseil de Surveillance.

Le secrétariat du Conseil est assuré par un cabinet d'avocats spécialisé en droit des sociétés cotées.

4 | Visioconférence

Les statuts prévoient la possibilité pour les Membres du Conseil de Surveillance de participer aux délibérations du Conseil de Surveillance par des moyens de visioconférence.

En application des statuts, le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les Membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence, sauf pour l'adoption des décisions suivantes : arrêtés des comptes sociaux ou consolidés.

5 | Règlement intérieur

Un règlement intérieur a été soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance du 12 avril 2017.

Il a été mis à jour par le Conseil de Surveillance du 29 juin 2017 puis par le Conseil de Surveillance du 5 décembre 2017.

6 | Information des Membres du Conseil de Surveillance

Le Président a fourni aux Membres du Conseil de Surveillance dans un délai suffisant, l'information leur permettant d'exercer pleinement leur mission. Chaque Membre du Conseil de Surveillance reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Président s'assure en effet que les documents, dossiers techniques et informations relatifs à l'ordre du jour sont communiqués aux Membres du Conseil de Surveillance par courrier électronique et/ou postal, dans un délai raisonnable.

En outre, les Membres du Conseil de Surveillance sont régulièrement informés entre les réunions de tout événement et information susceptibles d'avoir un impact sur les engagements de la Société, sa situation financière et sa situation de trésorerie, lorsque l'actualité de la Société le justifie.

7 | Invités au Conseil

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Présidente du Directoire et les membres du Directoire ont été invités à l'ensemble des séances du Conseil de Surveillance.

8 | Déontologie des membres du Conseil de Surveillance

Au moment de sa nomination, chaque Membre du Conseil de Surveillance est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent : il est encouragé à observer les règles de déontologie relatives aux obligations résultant de son mandat, se conformer aux règles légales de cumul des mandats, informer le Conseil de Surveillance en cas de conflit d'intérêts survenant après l'obtention de son mandat, faire preuve d'assiduité aux réunions du Conseil de Surveillance et d'Assemblée Générale, s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du Conseil de Surveillance avant de prendre toute décision et respecter le secret professionnel.

9 | Rôle, fonctionnement et évaluation du Conseil de Surveillance

Le Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Le Conseil de Surveillance s'est réuni 9 fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le taux moyen annuel de présence des membres du Conseil d'Administration pour la période du 1^{er} janvier au 22 février 2017 a été de 85,71 %.

Le taux moyen annuel de présence des membres du Conseil de Surveillance pour la période du 22 février 2017 au 31 décembre 2017 a été de 88,89 %.

L'établissement de ce rapport par le Conseil de Surveillance lui permet d'analyser le travail réalisé au cours de chaque exercice et sa manière de fonctionner. Le Conseil de Surveillance considère que cela tient lieu de procédure d'évaluation des travaux du Conseil de Surveillance et respecte sur ce point l'esprit des recommandations MiddleNext.

10 | Mise en place de comités

Nous vous rappelons que les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé sont tenues de mettre en place un Comité d'Audit.

Suite au changement dans le mode de gestion et d'administration de la Société, la nomination des premiers Membres du Conseil de Surveillance a mis fin aux mandats d'Administrateurs.

Les mandats de Membres du Comité d'Audit étant liés à la durée du mandat d'Administrateur, le Conseil de Surveillance du 22 février 2017 a procédé à la nomination des nouveaux membres dudit Comité.

Ledit Conseil du 22 février 2017 a arrêté la composition, les attributions et le fonctionnement du Comité d'Audit.

Le Conseil de Surveillance du 5 décembre 2017 a décidé la mise en place d'un Comité des Rémunérations.

10.1. Comité d'Audit

a. Composition du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est, actuellement, composé de cinq membres :

- ▶ FONDELYS, représentée par Monsieur Henri DUFER, Membre du Conseil de Surveillance indépendant,
- ▶ Monsieur Michel ANGÉ, Membre du Conseil de Surveillance indépendant,
- ▶ Monsieur Jean-Louis SAVOYE, Membre du Conseil de Surveillance,
- ▶ HLD Conseils, Membre du Conseil de Surveillance, représentée par Monsieur Jean-Hubert VIAL,
- ▶ HLD Europe, Membre du Conseil de Surveillance, représentée par Madame Anne CANEL.

Il est présidé par Monsieur Henri DUFER.

b. Réunions du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se réunit autant de fois que nécessaire ; au cours de l'exercice 2017, il s'est réuni 5 fois.

c. Missions du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est en charge d'assurer le suivi :

- ▶ du processus d'élaboration de l'information financière,
- ▶ de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- ▶ du contrôle légal des comptes sociaux et des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes,
- ▶ de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

10.2. Comité des Rémunérations

a. Composition du Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations est, actuellement, composé de deux membres :

- ▶ HLD Europe, Membre du Conseil de Surveillance, représentée par Madame Anne CANEL,
- ▶ HLD Conseils, Membre du Conseil de Surveillance, représentée par Monsieur Jean-Hubert VIAL.

Il est présidé par HLD Conseils représenté par Monsieur Jean-Hubert VIAL.

b. Réunions du Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations se réunit au minimum une fois par an et autant de fois qu'il est nécessaire pour mener à bien ses missions. Il ne s'est pas réuni au cours de l'exercice 2017.

c. Missions du Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations est chargé :

- ▶ d'examiner et d'émettre son avis sur l'ensemble de la rémunération des mandataires sociaux et des principaux dirigeants non mandataires sociaux ayant une rémunération annuelle brute de plus de 180.000 euros; notamment la définition des critères objectifs pris en compte pour le calcul des parties variables de la rémunération,
- ▶ d'examiner les projets de plans de souscription et/ou d'achat d'actions et de plans d'attribution gratuite d'actions de la Société à consentir aux salariés et aux dirigeants,
- ▶ d'apprécier le montant des jetons de présence soumis à la décision de l'Assemblée Générale ainsi que leurs modalités de répartition entre les membres du Conseil,
- ▶ d'examiner, s'il est saisi, du suivi de la question de la succession du dirigeant et des principales personnes clés.

II | INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-dessous :

A | de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires de la société durant l'exercice, établie sur la base des informations transmises par chaque intéressé :

1 | Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux pour la période du 1^{er} janvier au 12 janvier 2017

Prénom Nom	Société	Mandats et fonctions exercés
MARC REBOUAH		
	Tessi SA	Président-directeur général
	SA CPoR Devises	Président du Conseil de Surveillance
	BIPIO	Administrateur
	Grabación de datos y documentos	Tessi SA Président du Conseil d'Administration représentée par Marc REBOUAH
	Graddo II	Tessi SA Président du Conseil d'Administration représentée par Marc REBOUAH
	Graddo Grupo Corporativo	Tessi SA Président du Conseil d'Administration représentée par Marc REBOUAH
	Gdoc Holding SA	Président du Conseil d'Administration
	Near Perfection SL	Tessi SA Président du Conseil d'Administration représentée par Marc REBOUAH
	SCI Tony Garnier	Gérant
CORINNE REBOUAH		
	Tessi SA	Administrateur et Secrétaire général
	SARL Accès Informatiques	Gérant
	SARL BIP-Tessi	Gérant
	SARL Bordeaux Saisie	Gérant
	SARL GIP-Tessi	Gérant
	SARL Perfo Service	Gérant
	SARL RIB Informatique Drôme	Gérant
	SARL RIP-Tessi	Gérant
	SARL SATC	Gérant
	SARL SDIP-Tessi	Gérant
	SARL SEDI	Gérant

Prénom Nom	Société	Mandats et fonctions exercés
CORINNE REBOUAH		
	SARL SIP-Tessi	Gérant
	SARL SMIP-Tessi	Gérant
	SARL T.D.C. Tessi	Gérant
	SARL Tessi Chèque Nanterre	Gérant
	SARL Tessi Contact Center	Gérant
	SARL Tessi Documents Services	Gérant
	SARL TSI - Action Informatique	Gérant
	SAS Atelier Pré Saint Gervais	Président
	SAS C2I Production	Président
	SAS Logidoc Solutions	Président
	SAS Synercam	Président
	SAS Tessi Chèque Interbancaire	Président
	SAS Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Lyon	Président
	SAS Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Metz	Président
	SAS Tessi Éditique	Président
	SAS Tessi Encaissements	Président
	SAS Tessi GED	Président
	SAS Tessi Informatique	Président
	SAS Tessi lab	Président
	SAS Tessi Paiements Services	Président
	SAS Tessi Technologies	Président
	BIPIO	Administrateur
	SA CPoR Devises	Membre du Conseil de Surveillance
JULIEN REBOUAH		
	Tessi SA	Administrateur
	BIPIO	Chairman et Administrateur
FONDELYS		
	Tessi SA	Administrateur
M. Henri DUFER	Tessi SA	Représentant permanent de Fondelys et Président du Comité d'Audit
	SARL Fondelys	Gérant
MICHEL ANGÉ		
	Tessi SA	Administrateur et Membre du Comité d'audit
	Biomérieux SA	Censeur
	Groupe Progrès SA	Administrateur
	CIC Lyonnaise de Banque SA	Administrateur
	Banque Fiducial SA	Administrateur
	Sogelym Dixence Holding SAS	Administrateur
	Le Petit Monde - Association 1901	Administrateur
YVONNE REBOUAH		
	Tessi SA	Administrateur
	SCI de Bonne	Gérant

Prénom Nom	Société	Mandats et fonctions exercés
FRÉDÉRIC VACHER	Tessi SA	Administrateur et Vice-président
	SA CPoR Devises	Membre du Conseil de Surveillance (jusqu'au 5 juillet 2017)
	SARL A.T.I.P.	Gérant (jusqu'au 21 juin 2017)
	SARL Prochèque Nord	Gérant (jusqu'au 20 juin 2017)
	SARL Tessi Digital Services	Gérant (jusqu'au 21 juin 2017)
	SARL Tessi Chèque Île de France	Gérant (jusqu'au 21 juin 2017)
	SARL Tessi Ouest	Gérant (jusqu'au 20 juin 2017)
	SARL T.D.I.	Gérant (jusqu'au 21 juin 2017)
	SAS I.C.S.B.	Président (jusqu'au 20 juin 2017)
	SAS TESCA	Président (jusqu'au 21 juin 2017)
	SAS Tessi 2M	Président (jusqu'au 21 juin 2017)
	SAS Tessi Chèque Bordeaux	Président (jusqu'au 21 juin 2017)
	SAS Tessi Chèque Rennes	Président (jusqu'au 20 juin 2017)
	SAS Tessi Consulting	Président (jusqu'au 21 juin 2017)
	SAS T.I.G.R.E.	Président (jusqu'au 20 juin 2017)
	SAS ISEM	Tessi SA Président représentée par Frédéric VACHER (jusqu'au 21 juin 2017)
	SAS Tessi-T.G.D.	Président (jusqu'au 20 juin 2017)
	BIPIO	Administrateur (jusqu'au 5 juillet 2017)
	Processure Company Limited	Chairman et Administrateur (jusqu'au 5 juillet 2017)
	ATIA	Administrateur (jusqu'au 13 juillet 2017)
	Tessi Document Solutions (Switzerland)	Gérant (jusqu'au 15 juin 2017)
	Tessi Document Solutions (Germany)	Gérant (jusqu'au 13 juillet 2017)
	Tessi Document Solutions (Austria)	Gérant (jusqu'au 5 juillet 2017)
BPO Solutions	Conseiller Délégué (jusqu'au 13 juillet 2017)	
Hypotecarios Atacas	Conseiller Délégué (jusqu'au 13 juillet 2017)	

2 | Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux pour la période du 12 janvier 2017 au 31 décembre 2017

Prénom Nom	Société	Mandats et fonctions exercés
VINCENT MÉNEZ	Tessi SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Président du Conseil de Surveillance – Membre du Conseil de Surveillance
	148 COURCELLES SARL	Gérant
	ALPHA 1 SARL	Gérant
	ALPHA 2 SARL	Gérant
	ALPHA 4 SARL	Cogérant
	ALPHA 5 SARL	Gérant
	ALPHA 7 SARL	Cogérant
	ALPHA 9 SARL	Cogérant
	ALPHA 10 SARL	Gérant
	ALPHA 11 SARL	Gérant
	ALPHA 12 SARL	Gérant
	ALPHA 13 SARL	Gérant

Prénom Nom	Société	Mandats et fonctions exercés
VINCENT MÉNEZ	CALAIS TRANSIT SARL	Gérant
	CAPEXTENS SCA SCA	Membre du Conseil de Surveillance
	CUZIEU GESTION SARL	Cogérant
	D3 ALTAÏR SARL	Cogérant
	DENTRESSANGLE (ex DENTRESSANGLE INITIATIVES) SAS	Directeur Général
	DENTRESSANGLE IMMOBILIER LOGISTIQUE (ex SOFADE) SAS	Directeur Général
	D.I. GRANDS PROJETS SAS	Directeur Général
	ENTHECA FINANCE SAS	Directeur Général Délégué
	FINANCIERE OGIC SAS	Président du Comité de Surveillance
	FLEXDEV SA	Président du Comité de Surveillance
	GAÏA 1 SARL	Gérant
	GAÏA 2 SARL	Gérant
	GAMMA 2 SARL	Cogérant
	GAMMA 4 SARL	Gérant
	GAMMA 5 SARL	Gérant
	GAMMA 6 SARL	Gérant
	IMMOBILIERE 23 COURCELLES SARL	Cogérant
	IMMOBILIERE 27 AC SARL	Cogérant
	IMMOBILIERE 27/29 CHATEAUBRIAND (ex GAMMA 3) SARL	Gérant
	IMMOBILIERE 38 LISPAR SARL	Cogérant
	IMMOBILIERE 39 UNIPAR SCI	Cogérant
	IMMOBILIERE CARRE RICHAUD SARL	Cogérant
	IMMOBILIERE FOCH COMMERCES SARL	Cogérant
	IMMOBILIERE SGE FROID SARL	Cogérant
	IMMOBILIERE VGO SARL	Cogérant
	IMMOBILIERE 509 PRADO SARL	Cogérant
	NORBERT DENTRESSANGLE INVESTISSEMENTS SAS	Directeur Général
	OGIC SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Vice-Président du Conseil de Surveillance
	SIGMA 9 SARL	Cogérant
	SIGMA 14 SARL	Gérant
	SIGMA 15 SARL	Gérant
	SIGMA 16 SARL	Gérant
	SIGMA ANGERS SARL	Gérant
SIGMA ARTENAY 1 SARL	Gérant	
SIGMA ARTENAY 2 SARL	Gérant	
SIGMA REAU 1 SARL	Gérant	
SIGMA REAU 2 SARL	Gérant	
SIGMA TILBURG SARL	Gérant	
SETHI IMMOBILIERS SARL	Cogérant	
SETHI NORD IMMOBILIER SARL	Cogérant	
VERSAILLES RICHAUD ND SARL	Cogérant	
VGO BUREAUX SARL	Cogérant	

Prénom Nom	Société	Mandats et fonctions exercés
JEAN LOUIS SAVOYE		
	Tessi SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Vice-Président du Conseil de Surveillance - Membre du Conseil de Surveillance et Membre du Comité d'Audit
	ALPHA 9 SARL	Cogérant
	CAPEXTENS SCA SCA	Membre du Conseil de Surveillance
	CUZIEU GESTION SARL	Cogérant
	D3 ALTAÏR SARL	Cogérant
	D3 DENEBS SARL	Cogérant
	DENTRESSANGLE (ex DENTRESSANGLE INITIATIVES) SAS	Directeur Général
	DENTRESSANGLE FONCIERE IMMOBILIERE SAS	Membre du Comité de Surveillance
	NORBERT DENTRESSANGLE INVESTISSEMENTS SAS	Directeur Général
	OGIC SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance
	Pixel Holding 2	Membre du Comité de Surveillance
MARINE DENTRESSANGLE		
	Tessi SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance
	OGIC SA	Administrateur
	Immobilière Carré Richaud SARL	Cogérante
	39 UNIPAR MD SCI	Cogérante
	39 UNIPAR SCIA	Cogérante
NATHALIE GAK		
	Tessi SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance
	SIGMA 9 SARL	Cogérant
	Pixel Holding 2 SAS	Membre du Comité de Surveillance
SOPHIE SAUVAGE		
	Tessi SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance
	IFOP SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Représentant permanent de la société INTERNATIONAL INSTITUTE FOR MARKET RESEARCH « IIMR » au Conseil de Surveillance
	Pixel Holding 2	Membre du Comité de Surveillance
HLD CONSEILS REPRÉSENTÉE PAR JEAN-HUBERT VIAL		
	Tessi SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance, Membre du Comité d'Audit et Membre & Président du Comité des Rémunérations
Jean-Hubert VIAL	Pixel Holding 2	Membre et Président du Comité de Surveillance
	HLDI	Directeur Général
HLD EUROPE REPRÉSENTÉE PAR ANNE CANEL		
	Tessi SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance, Membre du Comité d'Audit et Membre du Comité des Rémunérations
	GOTO INVESTMENT SAS	Membre du Conseil de Surveillance
	GEKKO SAS	Membre du Conseil de Surveillance
Anne CANEL	HLD ASSOCIES EUROPE (Luxembourg)	Administrateur
	JBMN (Luxembourg)	Administrateur

Prénom Nom	Société	Mandats et fonctions exercés
FONDELYS		
	Tessi SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance
M. Henri DUFER	Tessi SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Représentant permanent de FONDELYS et Président du Comité d'Audit
	FONDELYS SARL	Gérant
HENRI DUFER		
	CPoR Devises SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre et Président du Conseil de Surveillance
MICHEL ANGÉ		
	Tessi SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance et Membre du Comité d'Audit
	Groupe Progrès SA	Administrateur
	CIC Lyonnaise de Banque SA	Administrateur
	Banque Fiducial SA	Administrateur
	Sogelym Dixence Holding SAS	Administrateur
	Le Petit Monde – Association 1901	Administrateur
	CPoR Devises SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance
CLAIRE FISTAROL		
	Tessi SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre et Présidente du Directoire
	Tessi Business Services SLU	Conseillère déléguée
	Graddo II SA	Conseillère déléguée
	Grabacion de Datos y Documentos SL	Conseillère déléguée
	Gdoc Holding SA	Administrateur
	Gdoc Lasercom SA	Présidente du Conseil d'Administration
	Near Perfection	Conseillère déléguée
	BPO Solutions	Conseillère déléguée
	Diagonal Company Services & Solutions SL	Conseillère Déléguée
	Tessi Document Solutions (Switzerland) GmbH	Présidente du Conseil d'Administration
	Tessi Document Solutions (Austria) GmbH	Gérante
	MaPreuve SAS	Dhimyotis Président représentée par Tessi SA, elle-même représentée par Claire FISTAROL
	CAATF SCI	Cogérante
	Pixel Holding 2 SAS	Directrice Générale
OLIVIER JOLLAND		
	Tessi SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Directoire et Directeur Général
	CPoR Devises SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance
	Accès Informatiques SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	ASP One.fr SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Atelier Pré Saint Gervais SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	A.T.I.P. SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	BIP-Tessi SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	C2I Production SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Dhimyotis SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Gdoc Lasercom France SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	I.C.S.B SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND

Prénom Nom	Société	Mandats et fonctions exercés
OLIVIER JOLLAND		
	ISEM SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Logidoc Solutions SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	MaPreuve SAS	Dhymiotis Président représentée par Tessi SA, elle-même représentée par Olivier JOLLAND
	Perfo Services SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Prochèque Nord SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Promotion Marketing Communication - PMC SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	RIB Informatique Drôme SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	RIP-Tessi SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	SATC SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	SDIP-Tessi SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	SEDI SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	SIP-Tessi SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	SMIP-Tessi SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Soft Promo SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Synercam SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	T.D.C Tessi SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Traitement de Données Informatiques - T.D.I SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Télé Traitement et Informatique de Gestion de la Réunion – TIGRE SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi 2M SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi Chèque Bordeaux SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi Chèque Ile de France SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi Chèque Interbancaire SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi Chèque Nanterre SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi Chèque Rennes SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi Consulting SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi Contact Center SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi Digital Services SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi Documents Services SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Avignon SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Lyon SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Documents Services Centre de Relations Clients Metz SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi Editique SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi Encaissements SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi GED SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi Informatique SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi lab SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi MD SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi Ouest SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi Paiements Services SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi Services SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi Technologies SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND

Prénom Nom	Société	Mandats et fonctions exercés
OLIVIER JOLLAND		
	Tessi T.G.D SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi TMS SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	TSI Action Informatique SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	XWZ 32 SAS	Tessi SA Président représentée par Olivier JOLLAND
	GIP-Tessi SARL	Gérant
	Tessi Business Services SLU	Conseillé Délégué Tessi SA Président du Conseil d'Administration représentée par Olivier JOLLAND
	Graddo II SA	Conseillé Délégué Tessi SA Président du Conseil d'Administration représentée par Olivier JOLLAND
	Grabacion de Datos y Documentos SL	Conseillé Délégué Tessi SA Président du Conseil d'Administration représentée par Olivier JOLLAND
	Gdoc Holding SA	Président du Conseil d'Administration
	Gdoc Lasercom SA	Administrateur
	Near Perfection	Conseillé Délégué Tessi SA Président du Conseil d'Administration représentée par Olivier JOLLAND
	Tessi Document Solutions (Switzerland)	Gérant
	Tessi Document Solutions (Germany)	Gérant
	Tessi Document Solutions (Austria)	Gérant
	BPO Solutions	Conseillé Délégué Tessi SA Président du Conseil d'Administration représentée par Olivier JOLLAND
	Diagonal Company Services & Solutions SL	Conseillé Délégué Tessi SA Président du Conseil d'Administration représentée par Olivier JOLLAND
	Hipotecarios Atacas SL	Tessi SA Président du Conseil d'Administration représentée par Olivier JOLLAND
	Valdeolmillos Gestores SLU	Diagonal Company Services & Solutions SL Administrateur Unique représentée par Olivier JOLLAND
	BIPIO	Chairman et Administrateur
	ATIA	Administrateur
	Processure Company Limited	Administrateur
	Tunis Data Services SARL	Cogérant
	Tessi Technology Tunis SARL	Cogérant
	Pixel Holding SAS	Directeur Général
	Pixel Holding 2 SAS	Directeur Général
	Pixel Management SAS	Président
JEAN-PIERRE DJIAN		
	Tessi SA à Directoire Conseil de Surveillance	Membre du Directoire
	CPoR Devises SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Président du Directoire et Membre du Directoire

B | de la rémunération totale et les avantages de toute nature versés par cette société durant l'exercice, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L.228-13 et L.228-93. Les rémunérations et avantages en question comprennent le cas échéant ceux reçus des sociétés contrôlées, au sens de l'article L.233-16, par la société dans laquelle le mandat est exercé ainsi que de la société qui contrôle la société dans laquelle le mandat est exercé.

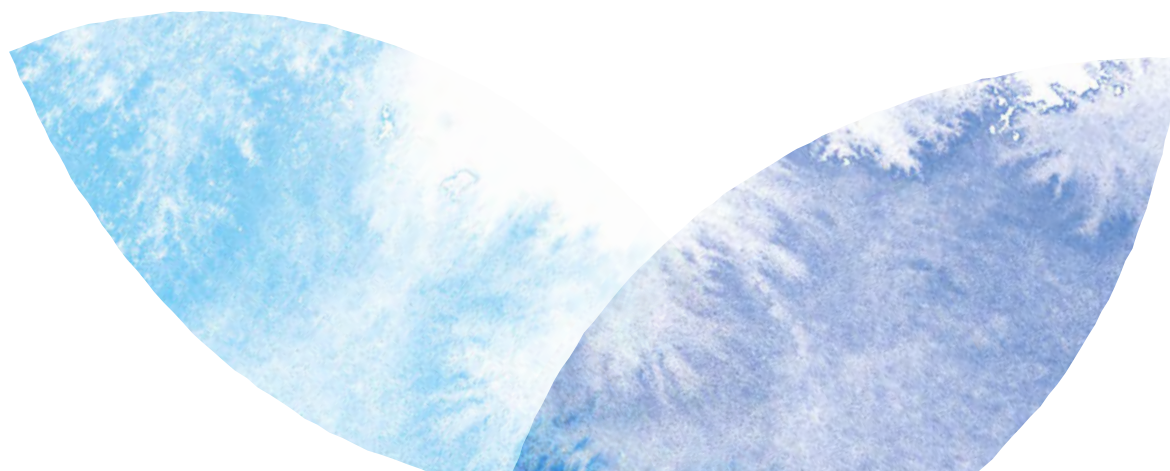
des engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers.

1 | Tableau des rémunérations des mandataires sociaux pour la période du 1^{er} janvier au 12 janvier 2017

En €	Montants versés au titre de l'exercice 2017	Montants versés au titre de l'exercice 2016
Marc REBOUAH, Président-Directeur Général jusqu'au 12/01/2017		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	11 423	314 352
Corinne REBOUAH, Administrateur jusqu'au 12/01/2017		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	243 509*	234 576
Frédéric VACHER, Administrateur jusqu'au 12/01/2017		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	1 274 429**	457 328
Julien REBOUAH, Administrateur jusqu'au 12/01/2017		
Jetons de présence	Néant	20 000
Autres rémunérations	Néant	Néant
Yvonne REBOUAH, Administrateur jusqu'au 12/01/2017		
Jetons de présence	Néant	20 000
Autres rémunérations	Néant	Néant
Total	1 529 361	1 046 256

* rémunération et indemnisation liées à la fonction salariée exercée jusqu'au 13 janvier 2017.

** rémunération et indemnisation liées à la fonction salariée exercée jusqu'au 6 octobre 2017.



2 | Tableaux des rémunérations des mandataires sociaux pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

2.1. Membres du Directoire

a. Mme Claire FISTAROL, Présidente du Directoire

Tableau récapitulatif des rémunérations* de Mme Claire FISTAROL, Présidente du Directoire

En €	Exercice 2017	
	Montants attribuables	Montants versés
Rémunération fixe		342 476
Rémunération variable	382 000	300 000 **
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant
Avantages en nature :		
- véhicule de fonction		4 620
- GSC		8 460
Total		655 556

* rémunérations perçues au titre de sa fonction salariée avant le 12 janvier 2017, de son mandat de Directrice Générale et membre du Conseil d'Administration pour la période du 12 janvier 2017 au 22 février 2017, et de son mandat de Présidente du Directoire à compter du 22 février 2017.

** rémunération variable versée au titre de l'exercice 2016.

Il n'existe au profit de Madame Claire FISTAROL aucun engagement de retraite et autres avantages viagers, autres que ceux consentis au titre du régime de retraite de base et complémentaires obligatoires.

Rémunération à long terme en titres

Madame Claire FISTAROL a bénéficié en 2017 de l'attribution gratuite d'actions de la société PIXEL HOLDING 2 qui contrôle la société Tessi dans laquelle son mandat est exercé, selon la répartition suivante :

- 130 000 actions ordinaires soumises à aucune condition de présence ni de performance.
- 227 384 actions ordinaires soumises à des conditions de présence et de performance.

Cette attribution ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition dont la durée minimale ne pourra être inférieure à un an, il ne s'agit par conséquent ni d'une rémunération réellement perçue au cours de l'exercice, ni d'une rémunération certaine dans son principe ou son montant.

Autres éléments du statut de Présidente du Directoire

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Mme Claire FISTAROL	NON	NON	OUI	OUI

Date de début de mandat de Présidente du Directoire : 22 février 2017.

Fin de mandat : AG 2022 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

► Rémunérations différées au titre de l'article L.225-90-1 du Code de Commerce

a. Indemnité de non concurrence

Madame Claire FISTAROL est liée par un engagement de non concurrence en cas de départ de la Société et du Groupe.

L'engagement, d'une durée d'un an, est rémunéré à hauteur de 35 % de la rémunération fixe mensuelle moyenne perçue au cours des 12 derniers mois précédant la date de cessation du mandat et de la rémunération variable.

b. Indemnité de départ

En cas de révocation ou du non renouvellement de son mandat social dans chaque cas pour une raison autre qu'une faute lourde, Madame Claire FISTAROL bénéficiera d'une indemnité forfaitaire destinée à réparer tout préjudice qu'elle pourrait subir du fait de sa révocation ou du non-renouvellement.

b. M. Olivier JOLLAND, Membre du Directoire et Directeur Général

Tableau récapitulatif des rémunérations* de M. Olivier JOLLAND, Membre du Directoire

En €	Exercice 2017	
	Montants attribuables	Montants versés
Rémunération fixe		313 378
Rémunération variable	255 000	200 000 **
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant
Avantages en nature :		
- véhicule de fonction		7 308
- GSC		7 562
Total		528 248

* rémunérations perçues au titre de sa fonction salariée avant le 12 janvier 2017, de son mandat de Directeur Général Délégué et membre du Conseil d'Administration pour la période du 12 janvier 2017 au 22 février 2017, et de son mandat de Directeur Général et Membre du Directoire à compter du 22 février 2017.

** rémunération variable versée au titre de l'exercice 2016.

Il n'existe au profit de Monsieur Olivier JOLLAND aucun engagement de retraite et autres avantages viagers, autres que ceux consentis au titre du régime de retraite de base et complémentaires obligatoires.

Rémunération à long terme en titres

Monsieur Olivier JOLLAND a bénéficié en 2017 de l'attribution gratuite d'actions de la société PIXEL HOLDING 2 qui contrôle la société TESSI dans laquelle son mandat est exercé, selon la répartition suivante :

- 130 000 actions ordinaires soumises à aucune condition de présence ni de performance.
- 227 383 actions ordinaires soumises à des conditions de présence et de performance.

Cette attribution ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition dont la durée minimale ne pourra être inférieure à un an, il ne s'agit par conséquent ni d'une rémunération réellement perçue au cours de l'exercice, ni d'une rémunération certaine dans son principe ou son montant.

Autres éléments du statut de Directeur Général - Membre du Directoire

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
M. Olivier JOLLAND	NON	NON	OUI	OUI

Date de début de mandat de Directeur Général - Membre du Directoire : 22 février 2017.

Fin de mandat : AG 2022 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

► Rémunérations différées au titre de l'article L.225-90-1 du Code de Commerce

a. Indemnité de non concurrence

Monsieur Olivier JOLLAND est lié par un engagement de non concurrence en cas de départ de la Société et du Groupe.

L'engagement, d'une durée d'un an, est rémunéré à hauteur de 35 % de la rémunération fixe mensuelle moyenne perçue au cours des 12 derniers mois précédant la date de cessation du mandat et de la rémunération variable.

b. Indemnité de départ

En cas de révocation ou du non renouvellement de son mandat social dans chaque cas pour une raison autre qu'une faute lourde, Monsieur Olivier JOLLAND bénéficiera d'une indemnité forfaitaire destinée à réparer tout préjudice qu'il pourrait subir du fait de sa révocation ou du non-renouvellement.

c. M. Jean-Pierre DJIAN, Membre du Directoire

► Tableau récapitulatif des rémunérations* de M. Jean-Pierre DJIAN, Membre du Directoire

En €	Exercice 2017	
	Montants attribuables	Montants versés
Rémunération fixe		305 781
Rémunération variable	130 000	159 000 **
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant
Avantages en nature (véhicule de fonction) *		9 179
Total		473 960

* rémunérations perçues au titre de sa fonction salariée au sein de CPoR Devises filiale du Groupe.

** rémunération variable versée au titre de l'exercice 2014 à hauteur de 20% du montant attribué soit 31 000 euros, de l'exercice 2015 à hauteur de 20% du montant attribué soit 32 000 euros, et de l'exercice 2016 à hauteur de 60% du montant attribué soit 96 000 euros.

Il n'existe au profit de Monsieur Jean-Pierre DJIAN aucun engagement de retraite et autres avantages viagers, autres que ceux consentis au titre du régime de retraite de base et complémentaires obligatoires.

Rémunération à long terme en titres

Monsieur Jean-Pierre DJIAN a bénéficié en 2017 de l'attribution gratuite d'actions de la société PIXEL HOLDING 2 qui contrôle la société Tessi dans laquelle son mandat est exercé, selon la répartition suivante :

- 87 455 actions ordinaires soumise à des conditions de présence et de performance.

Cette attribution ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition dont la durée minimale ne pourra être inférieure à un an, il ne s'agit par conséquent ni d'une rémunération réellement perçue au cours de l'exercice, ni d'une rémunération certaine dans son principe ou son montant.

Autres éléments du statut de Membre du Directoire

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
M. Jean-Pierre DJIAN	OUI	NON	NON	OUI

Date de début de mandat de Membre du Directoire: 14 juin 2017.

Fin de mandat: AG 2022 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

► Accords relatifs à la cessation ou au changement de fonctions :

a. Non concurrence

Monsieur Jean-Pierre DJIAN est lié par un engagement de non concurrence en cas de départ de la Société CPoR Devises.

L'engagement, d'une durée d'un an, est rémunéré à hauteur de 60 % du salaire mensuel moyen brut.

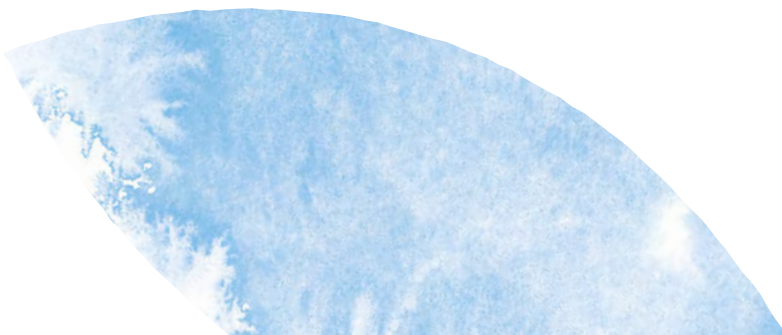
2.2. Membres du Conseil de Surveillance*

En €	Montants versés au titre de l'exercice 2017	Montants versés au titre de l'exercice 2016
Vincent MÉNEZ Président du Conseil d'Administration du 12/01/2017 jusqu'au 22/02/2017 puis Président du Conseil de Surveillance	Néant	N/A
Marine DENTRESSANGLE, Administrateur du 12/01/2017 jusqu'au 22/02/2017, puis Membre du Conseil de Surveillance	Néant	N/A
Jean-Louis SAVOYE, Administrateur du 12/01/2017 jusqu'au 22/02/2017, puis Membre du Conseil de Surveillance	Néant	N/A
Nathalie GAK, Administrateur du 12/01/2017 usqu'au 22/02/2017, puis Membre du Conseil de Surveillance	Néant	N/A
La société FONDELYS représentée par M. Henri DUFER, Administrateur jusqu'au 22/02/2017 puis Membre du Conseil de Surveillance		
- Jetons de présence	35 000	20 000
- Rémunération membre du Comité d'Audit		15 000
Michel ANGÉ Administrateur jusqu'au 22/02/2017 puis Membre du Conseil de Surveillance		
- Jetons de présence	35 000	20 000
- Rémunération membre du Comité d'Audit		15 000
Jean-Hubert VIAL, Administrateur du 12/01/2017 au 22/02/2017, puis Membre du Conseil de Surveillance jusqu'au 12/04/2017	Néant	N/A
HLD Conseil Membre du Conseil de Surveillance à compter du 12/04/2017	Néant	N/A
Sophie SAUVAGE Membre du Conseil de Surveillance à compter du 22/02/2017	Néant	N/A
HLD Europe, représentée par Anne CANEL Membre du Conseil de Surveillance à compter du 22/02/2017	Néant	N/A
Total	70 000	70 000

* Le montant des jetons de présence est réparti entre les Membres indépendants du Conseil de Surveillance.

III | PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUABLES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

En application de l'article L.225-82-2 du Code de Commerce, nous soumettons à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires les principes et critères applicables à la détermination, à la répartition et à l'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux Membres du Directoire et aux Membres du Conseil de Surveillance en raison de leur mandat pour l'exercice 2018 et constituant la politique de rémunération les concernant.



A | RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

1 | Principes généraux

Conformément aux dispositions légales, la rémunération des Membres du Directoire est fixée par le Conseil de Surveillance.

2 | Modalités de détermination, de répartition et d'attribution de la rémunération fixe, variable et exceptionnelle

La rémunération fixe, variable et exceptionnelle des Membres du Directoire est décidée sur une base individuelle par le Conseil de Surveillance en fonction des responsabilités exercées par chacun.

3 | Rémunération fixe

Le Conseil de Surveillance détermine la rémunération fixe des Membres du Directoire, en prenant en compte le périmètre et la difficulté des responsabilités, l'expérience dans la fonction, l'ancienneté dans le Groupe et les pratiques relevées dans les groupes ou dans les entreprises de taille comparable, de chacun de ses Membres.

4 | Rémunération variable et exceptionnelle

Le Conseil de Surveillance détermine la rémunération variable des Membres du Directoire sur la base de critères de performance diversifiés et exigeants, précis et préétablis, permettant une analyse complète de la performance, alignée avec la stratégie à moyen terme de l'entreprise et les intérêts des Actionnaires. Ces critères sont à la fois quantitatifs (70 %) et qualitatifs (30 %).

En cas de circonstances ou d'opérations exceptionnelles, le Conseil de Surveillance peut allouer aux Membres du Directoire le versement d'une rémunération exceptionnelle.

Le versement de la rémunération variable et exceptionnelle aux Membres du Directoire serait conditionné à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

5 | Rémunérations différées au titre de l'article L.225-90-1 du Code Commerce

5.1. Indemnité de non-concurrence

Les Membres du Directoire bénéficient d'une indemnité de non-concurrence en contrepartie du respect d'une obligation de non-concurrence d'une durée de 12 mois.

5.2. Indemnités de départ

a. Indemnité de révocation

Les Membres du Directoire bénéficient d'une indemnité de révocation en raison de la révocation ou du non renouvellement de leur mandat social (pour une raison autre que la faute lourde).

b. Risque de cessation du mandat

Les Membres du Directoire bénéficient d'une assurance de type GSC couvrant le risque de cessation du mandat, y compris non-renouvellement du mandat.

6 | Avantages de toutes natures dont pourraient bénéficier les Membres du Directoire

6.1. Rémunération à long terme en titres

Les Membres du Directoire pourraient bénéficier :

- (i) d'une attribution gratuite d'actions de la société contrôlant directement ou indirectement la Société soumise à une période d'acquisition d'un an à compter de la date d'attribution et à une période de conservation de deux ans ;
- (ii) d'une attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société, en une ou plusieurs tranches, dont les conditions et les modalités d'application sont les suivantes :
 - ▶ période d'acquisition d'un an avec l'acquisition définitive soumise :
 - à une condition de présence durant toute la période d'acquisition,
 - à un test pratiqué au premier trimestre de l'année suivant l'année d'attribution et appliqué sur les niveaux de performance opérationnelle consolidés appréciés au niveau du Groupe Tessi au titre des exercices 2017, 2018 et 2019 (et ajustés en fonction de l'évolution du périmètre du Groupe Tessi) au titre de l'année d'attribution, sur la base d'une formule contenant un objectif d'EBITDA minimal à réaliser pondéré à 75 % et un objectif de désendettement et d'amélioration de cash net minimal à réaliser pondéré à 25 % selon les modalités suivantes :
 - si les objectifs d'EBITDA et de désendettement et d'amélioration de cash net minimaux n'ont pas été atteints : aucune action ordinaire de la Société acquise,
 - dans les autres cas : acquisition des actions ordinaires de la Société au prorata des objectifs d'EBITDA et de désendettement et d'amélioration de cash net réalisés sur la base de la formule, étant

précisé que l'acquisition de 100% des actions ordinaires de la Société attribuées gratuitement, est en fonction de l'atteinte des objectifs d'EBITDA et de désendettement et d'amélioration de cash net.

- ▶ période de conservation de deux ans.

6.2. Engagements pris au bénéfice des Membres du Directoire

a. Frais professionnels

Les Membres du Directoire ont droit au remboursement de tous les frais professionnels engagés par eux dans l'exercice de leur mandat, sur présentation de justificatifs et dans le respect des procédures en vigueur dans la Société.

b. Assurances sociales

Les Membres du Directoire bénéficient des assurances sociales du régime général de la sécurité sociale en matière de maladie, d'invalidité, de vieillesse, de décès, de veuvage

et de paternité dans les conditions fixées par les articles L.311-1 et suivants du Code de la sécurité sociale et, de manière générale, dans les mêmes conditions financières et de garanties/couvertures, des régimes de retraites, frais de santé, mutuelle et prévoyance dont ils bénéficiaient en qualité de salariés de la Société.

c. Assurance Responsabilité Dirigeants

Les Membres du Directoire bénéficient d'une Assurance Responsabilité du Dirigeant qui sera intégralement prise en charge financièrement par la société Tessi.

7 | Véhicule de fonction

Les Membres du Directoire ont à leur disposition un véhicule de fonction étant précisé que cet avantage donne lieu à la constatation d'avantages en nature soumis à charges sociales et fiscales.

B | POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1 | Principes généraux

Les Membres du Conseil de Surveillance sont rémunérés par l'allocation de jetons de présence.

2 | Modalités

L'Assemblée Générale vote une enveloppe de jetons de présence au terme d'une résolution spécifique.

Le Conseil de Surveillance détermine la répartition de l'enveloppe des jetons de présence entre les Membres du Conseil de Surveillance, prenant notamment en compte les missions particulières confiées à certains des Membres du Conseil de Surveillance.

3 | Rémunération fixe, variable et exceptionnelle

Les Membres du Conseil de Surveillance, en charge de missions exceptionnelles, peuvent se voir allouer une rémunération soit sous forme de jetons de présence supplémentaires soit sous forme d'une rémunération exceptionnelle spécifique.

4 | Avantages de toute nature attribuables

Les membres du Conseil de Surveillance ont droit au remboursement de tous les frais professionnels engagés par eux dans l'exercice de leur mandat, sur présentation de justificatifs et dans le respect des procédures en vigueur dans la Société.

IV | ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS, DUS OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017 AUX MANDATAIRES SOCIAUX

En application de l'article L.225-100 du Code de Commerce, nous soumettons à votre approbation les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice antérieur aux mandataires sociaux.

Nous vous rappelons que les éléments de rémunération variables ou exceptionnels dont le versement était conditionné à l'approbation par une Assemblée Générale ordinaire ne peuvent être versés qu'après approbation de la rémunération par une Assemblée Générale des éléments de rémunération de la personne concernée.

A | Madame Claire FISTAROL en sa qualité de Directrice Générale et membre du Conseil d'Administration du 12 janvier 2017 au 22 février 2017 puis en sa qualité de Présidente du Directoire à compter du 22 février 2017.

1 | Rémunération fixe et variable annuelles

1.1. Salaire fixe

Conformément à la décision du Conseil d'Administration du 12 janvier 2017 puis du Conseil de Surveillance du 22 février 2017, Madame Claire FISTAROL a perçu une rémunération fixe de 315 200 euros.

1.2. Rémunération variable annuelle

Après examen de la réalisation des objectifs qui lui avaient été assignés par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 22 février 2017, le Conseil a arrêté la part variable de Madame Claire FISTAROL à 127,3% du montant cible de 300 K€ soit 382 000 euros.

Le tableau ci-dessous détaille le calcul de la part variable 2017 selon les méthodes et critères définis par le Conseil de Surveillance et dont le taux de réalisation a été constaté par le Conseil de Surveillance du 12 avril 2018 :

	Taux de réalisation de l'objectif	Taux de réalisation en % de la rémunération variable	Montant (€)
70 % Critères quantitatifs			
15 % respect de l'EBITDA			
Management Consolidé Groupe	111 %	16,6 %	49 741
35 % respect de l'EBITDA			
Management TDS + TCM	131 %	45,8 %	137 420
20 % respect du budget New Business 2017	174 %	34,9 %	104 640
30 % Critères qualitatifs	100 %	30,0 %	90 000
100 % TOTAL		127,3 %	381 801
		Arrondi à	382 000

2 | Autres avantages de toute nature

2.1. Voiture de fonction

Madame Claire FISTAROL bénéficie d'une voiture de fonction dont l'équivalent en valeur de l'avantage en nature octroyé est estimé à 4 466 euros.

2.2. Régime de prévoyance

Madame Claire FISTAROL bénéficie du régime collectif de prévoyance applicable aux salariés de Tessi SA couvrant

les risques maladie, incapacité, invalidité et décès et bénéficie également d'une couverture prévoyance complémentaire sur les risques maladies, incapacité, invalidité et décès.

2.3. Autres avantages de toute nature

Madame Claire FISTAROL bénéficie d'une assurance type GSC couvrant le risque de cessation du mandat.

B | Monsieur Olivier JOLLAND en sa qualité de Directeur Général Délégué et membre du Conseil d'Administration du 12 janvier 2017 au 22 février 2017 puis en sa qualité de Directeur Général et Membre du Directoire à compter du 22 février 2017

1 | Rémunération fixe et variable annuelles

1.1. Salaire fixe

Conformément à la décision du Conseil d'Administration du 12 janvier 2017 puis du Conseil de Surveillance du 22 février 2017, Monsieur Olivier JOLLAND a perçu une rémunération fixe de 278 800 euros.

1.2. Rémunération variable annuelle

Après examen de la réalisation des objectifs qui lui avaient été assignés par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 22 février 2017, le Conseil a arrêté la part variable de Monsieur Olivier JOLLAND à 127,3 % du montant cible de 200 K€ soit 255 000 euros.

Le tableau ci-dessous détaille le calcul de la part variable 2017 selon les méthodes et critères définis par le Conseil de Surveillance et dont le taux de réalisation a été constaté par le Conseil de Surveillance du 12 avril 2018 :

	Taux de réalisation de l'objectif	Taux de réalisation en % de la rémunération variable	Montant (€)
70 % Critères quantitatifs			
15 % respect de l'EBITDA			
Management Consolidé Groupe	111 %	16,6 %	33 160
35 % respect de l'EBITDA			
Management TDS + TCM	131 %	45,8 %	91 614
20 % respect du budget New Business 2017	174 %	34,9 %	69 760
30 % Critères qualitatifs	100 %	30,0 %	60 000
100 % TOTAL		127,3 %	254 534
		Arrondi à	255 000

2 | Autres avantages de toute nature

2.1. Voiture de fonction

Monsieur Olivier JOLLAND bénéficie d'une voiture de fonction dont l'équivalent en valeur de l'avantage en nature octroyé est estimé à 7 064 euros.

2.2. Régime de prévoyance

Monsieur Olivier JOLLAND bénéficie du régime collectif de prévoyance applicable aux salariés de Tessi SA couvrant les

risques maladie, incapacité, invalidité et décès et bénéficie également d'une couverture prévoyance complémentaire sur les risques maladie, incapacité, invalidité et décès.

2.3. Autres avantages de toute nature

Monsieur Olivier JOLLAND bénéficie d'une assurance type GSC couvrant le risque de cessation du mandat.

V | OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE ET SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Conformément à l'article L.225-68 du Code de Commerce, nous vous présentons nos observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Nous vous précisons que le Directoire a communiqué au Conseil de Surveillance les comptes sociaux, les comptes consolidés et le rapport de gestion dans les trois mois de la clôture de l'exercice, conformément à l'article R.225-55 du Code de Commerce.

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes sociaux et consolidés et le rapport de gestion du Directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a fait le Directoire dans son rapport recevra votre agrément et que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.

VI | CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Nous vous informons, qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, aucune convention n'est intervenue directement ou indirectement, entre d'une part, l'un des Membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, ou

l'un des Actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une Société Anonyme, et d'autre part, une société dont la Société Anonyme possède directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

VII | DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de Commerce, ci-dessous les informations relatives :

► aux délégations de compétence et de pouvoirs, en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale du 29 juin 2017 au Directoire en matière d'augmentations de capital,

► à l'usage fait au cours de l'exercice par le Directoire pour les délégations consenties par l'Assemblée Générale du 29 juin 2017.

Date de l'Assemblée Générale	Nature des autorisations - délégations	Durée	Utilisation au cours de l'exercice	Montant nominal maximum autorisé et/ou pourcentage du capital autorisé
29 juin 2017 (12 ^e résolution)	Autorisation donnée au Directoire en vue du rachat, par la Société, de ses propres actions en application de l'article L.225-209 du Code de Commerce	18 mois	Néant	10% maximum du capital social
29 juin 2017 (14 ^e résolution)	Autorisation donnée au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues	18 mois	Néant	10% maximum du capital social
29 juin 2017 (23 ^e résolution)	Autorisation donnée au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société et des sociétés de son Groupe	26 mois	Néant	150 000 euros
29 juin 2017 (25 ^e résolution)	Autorisation donnée au Directoire à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou à émettre	38 mois	19 603* actions (0,70% du capital)	Maximum de 4% du capital social avec un sous-plafond de 0,88% du capital social pour les actions attribuées aux mandataires sociaux

* Directoire du 21 septembre et Directoire du 21 novembre 2017

VIII | MODALITÉS RELATIVES À LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont définies aux articles 10, 11, 12, 21 à 22 des statuts sociaux.

IX | PUBLICATION DES INFORMATIONS CONCERNANT LA STRUCTURE DU CAPITAL ET DES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-5 du Code de Commerce, nous vous communiquons les informations complémentaires suivantes, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

► Structure du capital social de la Société

Le capital social d'un montant de 5 595 356 euros est divisé en 2 797 678 actions de 2 euros de valeur nominale chacune au 31 décembre 2017.

Conformément aux dispositions légales, nous vous informons que notre société n'a plus de plan d'options de souscription ou d'achat d'actions.

La société a attribué, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, 19.603 gratuites d'actions.

Nous vous rappelons que les 200 obligations ordinaires émises le 11 janvier 2013 ont été remboursées le 12 janvier 2017.

► **Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L.233-11 du Code de Commerce**

Il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou de clauses de conventions portées à la connaissance de la Société.

► **Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de Commerce**

Vous trouverez au point XX du rapport de gestion toutes informations relatives au capital social et au droit de vote.

► **La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci**

L'article 21.5 des statuts sociaux prévoit que « Tout titulaire d'actions entièrement libérées, qui justifie d'une inscription nominative à son nom depuis quatre ans au moins, jouit du droit de vote double prévu par la loi. En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions nouvelles, pour lesquelles il bénéficie de ce droit ».

► **Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier**

Néant.

► **Les accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote**

Il n'existe pas de clauses statutaires restrictives en matière de transfert d'actions ou d'exercice du droit de vote. Par ailleurs, il n'existe pas de pacte d'Actionnaires au niveau de la société Tessi.

► **Les règles applicables à la nomination et au remplacement des Membres du Conseil de Surveillance et des Membres du Directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont les règles légales**

Des informations relatives au Conseil de Surveillance de la Société vous sont communiquées dans le présent rapport.

Les Membres du Directoire sont nommés pour une durée de 5 années par le Conseil de Surveillance; ils peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale ainsi que par le Conseil de Surveillance.

► **Les pouvoirs des Membres du Directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions**

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans les limites de l'objet social et des pouvoirs expressément réservés par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'Actionnaires.

Sans que ces restrictions soient opposables aux tiers, les Membres du Directoire doivent requérir l'accord préalable du Conseil de Surveillance concernant des décisions dites « Décisions Importantes ».

Vous trouverez au point XII du rapport de gestion toutes informations relatives au rachat d'actions.

Enfin, vous trouverez dans le présent rapport, les délégations données au Directoire par l'Assemblée Générale du 29 juin 2017 en matière d'augmentation de capital.

► **Les accords conclus par la Société, qui seraient modifiés ou qui prendraient fin en cas de changement de contrôle de la Société**

De tels accords ne peuvent être communiqués car leur divulgation porterait gravement atteinte aux intérêts de la Société.

► **Les accords prévoyant des indemnités pour les Membres du Directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange**

Nous vous précisons que conformément à la loi, la Société a publié un communiqué relatif aux rémunérations différées de Mme Claire FISTAROL, en sa qualité de Présidente et de Membre du Directoire, et de M. Olivier JOLLAND, en sa qualité de Directeur Général et Membre du Directoire.

Le Conseil de Surveillance